

**PAS A PAS POUR CONSTRUIRE
UN PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
DSDEN54**

Document rédigé par les conseillères en art avril 2022

A- Un projet d'éducation artistique et culturelle, c'est :

- Un projet qui peut concerner **des domaines variés** : éducation aux médias, danse, théâtre, arts visuels, musique, lecture – écriture...
- Un projet qui permet de faire intervenir auprès des élèves **un professionnel des arts et de la culture** (plasticien, musicien, cinéaste, auteur, journaliste...).
- Un projet qui s'articule avec **le projet d'école** : une pratique artistique avec un professionnel **consolidée et nourrie par les enseignants en amont, après ou entre chaque intervention**.
- Un projet qui se **co-construit** par l'équipe pédagogique de l'école et le professionnel intervenant.
- Un projet qui donne lieu fréquemment à **une restitution** (exposition, captation sonore ou vidéo, prestation publique, partage avec les autres classes et/ou avec les parents d'élèves en direct ou sur l'ENT de l'école...).
- Un projet qui **rayonne dans l'école** et concerne plusieurs classes ou inter-degré (en lien avec le collège de secteur).
- Un projet qui peut s'enrichir des propositions des structures culturelles (visites, ateliers, expositions, concerts, spectacles vivants...).

**Pour monter votre projet, vous pouvez si besoin contacter les référents de la
DSDEN-54, qui pourront vous accompagner dans les différentes étapes de
construction du projet :**

→ Nicole Pierrat et Corinne Lacaze, conseillères pédagogiques Arts Visuels :

Nicole.Pierrat1@ac-nancy-metz.fr / Corinne.Lacaze@ac-nancy-metz.fr

→ Anne Mangeot, conseillère pédagogique Education musicale

Anne.Mangeot@ac-nancy-metz.fr

→ Anne-Laure Liébaux, missions pédagogiques au sein du CT-EAC Ville de Nancy

Anne-Laure.Liebaux@mairie-nancy.fr

→ Catherine HENRY, coordinatrice CT-EAC Orne Lorraine Confluence catherine.henry@olc54.fr

→ Christelle CAYET COMMENVILLE, Coordonnatrice ruralité Secteur de Cirey-sur-Vezouze & Bénaménil, ce.coordo-rural-cirey@ac-nancy-metz.fr

B- Les étapes de construction du projet :

1) Définir en équipe **la thématique**, les **enjeux** et les **ambitions** du projet.

2) Choisir un professionnel des arts et de la culture :

En fonction de votre projet, le professionnel peut être plasticien, musicien, cinéaste, auteur, illustrateur, journaliste... (Contactez les référents ci-dessus pour vous aider à les trouver.)

3) Rédiger le projet

L'équipe pédagogique et le professionnel de la culture se rencontrent une première fois pour définir ensemble les grandes lignes du projet et l'articulation entre les interventions du professionnel et ce qui pourra être fait en classe avec l'enseignant, de manière à ce que les interventions du professionnel viennent nourrir un projet de classe.

Le projet devra être conçu comme un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle permettant de conjuguer des **connaissances**, des **pratiques artistiques**, des **rencontres**.

4) Établir un Budget prévisionnel

Les interventions du professionnel de la culture sont financées par les CT- EAC ou par la DRAC ou la DAAC selon les secteurs.

Le matériel nécessaire et/ou les transports peuvent être financés par l'école et/ou par la mairie dont vous dépendez (crédits ordinaires ou exceptionnels en fonction du projet)

5) Déposer le projet sur ADAGE

Le contenu du projet doit être déposé sur la plateforme ADAGE

Accès par le site de le DSDEN 54 : <http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/>

Puis onglet « **Accès intranet PARTAGE** » puis onglet « **Portail ARENA** » puis onglet « **ADAGE** » puis onglet « **APPEL à PROJET** »

→ se munir de la clé OTP de l'école pour pouvoir déposer le projet.

→ Aide pour renseigner les rubriques

1. Données générales : ce sont les renseignements de l'école déjà renseignés si vous avez mené un projet l'an dernier ou rempli le recensement.

2. Le projet :

Titre du projet : ...

Description : au moins dix lignes, pour préciser les objectifs, le lien avec le projet d'école, le travail prévu en classe avant ou après les interventions de l'artiste

Domaines artistiques et culturels : choisir parmi les domaines proposés

Partenaires : établissement culturel engagé dans le projet

Articulation avec un projet second degré : oui/non

Etablissement(s) 1^{er} degré associé(s) : oui/non

3. Les participants :

Enseignant coordonnateur du projet : ...

Conseiller pédagogique référent : ...

Classes engagées : ...

Intervenant(s) : nom et coordonnées – on pourra mettre un lien vers son CV mais il ne sera pas possible de le joindre sur la plate-forme.

4. Le contenu du projet :

Rencontrer : préciser ici les différents éléments de rencontres (artistes, structures, œuvres, public)

Pratiquer : détailler le contenu du projet de l'intervenant culturel et de ce qui sera fait en classe

avant, après ou entre chaque séance

Connaître : définir ce que les élèves vont apprendre (notions, techniques, vocabulaire, références culturelles, ...)

Restitutions envisagées : exposition, captation sonore ou vidéo, prestation publique, partage avec les autres classes et/ou avec les parents d'élèves en direct ou sur l'ENT de l'école...).

Étapes prévisionnelles : établir un calendrier prévisionnel aussi précis que possible mentionnant les temps de rencontre et de réflexion (élaboration du projet), la répartition des heures d'intervention du professionnel en classe et le moment de la restitution.

5. Le budget prévisionnel :

Dépenses

Intervention(s) de professionnel(s) : ...

Sorties : billetterie payante le cas échéant

Frais de fonctionnement : achat de matériel

Frais de déplacement : bus

Recettes

Ressource école : coopérative

Subvention demandée à la ville : en accord avec celle-ci

Autres apports : association de parents, OCCE, DDEN,

Reste à financer : somme demandée à la DRAC (doit correspondre uniquement à la somme dédiée aux interventions du(des) professionnel(s) intervenant(s))

C- Le calendrier

Phase d'appel à projet à partir du 08 Avril et jusqu'au 15 juin 2022 18h* : ouverture de la plateforme ADAGE de dépôt des projets par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

**Les IEN 1er degré déposent leurs avis sur ADAGE, avec une attention particulière à la priorisation des projets et en motivant les éventuels avis défavorables au plus tard une semaine après la clôture de la campagne.*

Réception et analyse des projets par les conseillères pédagogiques de l'Éducation Nationale, la coordination du CT-EAC Nancy et les conseillers de la DRAC. Comité technique de validation des projets**

Premiers avis : rentrée 2022

Phase d'ajustement : 1er au 30 septembre 2022

Avis projets 'en attente' : Octobre 2022

Conduite du projet : dès l'avis favorable**, jusque juin 2023

***Conformément à la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013, les projets sont validés, sur proposition de la commission académique et des commissions par territoire, associant des représentants de l'éducation nationale, de la DRAC Grand Est, et des collectivités territoriales partenaires.*

D- Le bilan

A l'issue du projet, il vous sera demandé de déposer un bilan sur la plate-forme ADAGE. Accès par le site de le DSDEN 54 : <http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/> puis onglet « **Accès intranet PARTAGE** » puis onglet « **Portail ARENA** » puis onglet « **ADAGE** » puis onglet « **RECENSEMENT** »

Ce bilan pourra mentionner :

- Appréciation générale, retour entre ce qui avait été envisagé et le déroulement effectif du projet : quel a été le parcours effectué par la classe ? (Participation à des spectacles, visites d'expositions, temps passé avec l'artiste, participation des élèves, ...)
- Bilan financier/budget prévisionnel : comparatif entre ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé, remarques
- Relations avec l'intervenant : co-intervention, apports pour le maître, apport pour les élèves, remarques, ...
- Traces du parcours : photographies des productions d'élèves, enregistrements, exposition des travaux, ...
- Projets futurs envisagés.